

le niveau de l'exemption, on accorde une gratification intéressante aux contribuables prospères et c'est vrai, mais je serais surtout enclin à accepter la résolution telle quelle plutôt que de n'en pas avoir. C'est que 60 p. 100 des Canadiens qui ont droit à la pension de sécurité de la vieillesse, qui ont subi l'évaluation des ressources et qui peuvent toucher le supplément de revenu garanti ont droit au plein montant. Voilà un indice de la pauvreté qui règne parmi les vieillards au Canada et la chose est encore plus flagrante que tout ce que le comité du Sénat a pu révéler jusqu'ici. Il est inutile de faire enquête à ce sujet, car nous constatons d'après ces données statistiques que 60 p. 100 des Canadiens qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse ont été en mesure de toucher le supplément de revenu garanti. Cela signifie qu'ils répondent aux exigences de l'évaluation des ressources, des revenus ou des besoins.

C'est pourquoi je dis qu'il importe d'agir. Évitions les erreurs possibles, mais j'aimerais mieux les commettre et donner quelques indemnités non nécessaires si c'est le moyen de faire quelque chose pour ceux qui en ont vraiment besoin.

Je reviens à ma position fondamentale que le point saillant de la motion proposée après la présentation du Livre blanc, est la date de sa mise en vigueur: le 1^{er} janvier 1969. Exigeons la rétroactivité et ne nous contentons pas de mesures applicables dans deux ou trois ans. Demandons plutôt que les mesures aident ces personnes en 1969 et en 1970. Je répète le terme que j'ai employé tant de fois et je demande un moratoire des impôts sur le revenu pour tous ceux qui reçoivent la pension de vieillesse et dont le revenu total est inférieur à un certain montant. J'ai déjà dit quel devrait être ce montant à mon avis.

Sur ce, je vais m'asseoir pour le cas où d'autres voudraient parler une ou deux minutes avant la mise aux voix. Puis-je rappeler à la Chambre que même une fois que nous aurons fait tout cela en matière d'impôt sur le revenu, même lorsque nous aurons essayé d'apporter des améliorations d'autres manières cela ne suffirait pas. La seule chose que nous devrions faire pour nos vieillards, c'est d'augmenter leurs pensions, qu'il s'agisse de la pension de sécurité de la vieillesse, des pensions des fonctionnaires en retraite, des pensions accordées à tous les retraités fédéraux et des pensions en général.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je ne me laisse pas prendre par l'argument suivant lequel les intéressés devront attendre jusqu'à ce que nous ayons résolu le problème de l'inflation, parce que pendant ce temps, ils souffrent davantage que ceux qui sont placés plus haut sur l'échelle économique. A mon point de vue, il est temps que nous comblions l'écart qui existe entre ceux qui sont au bas de l'échelle et ceux qui sont au sommet sans attendre d'avoir résolu le problème de l'inflation. Combattons-la, mais ne laissons pas souffrir ces gens en attendant. Dans le domaine de l'économie, la principale tâche du Parlement, c'est d'augmenter les pensions de vieillesse et les revenus en général; cependant, j'appuie la proposition que des mesures positives soient prises en matière d'impôt sur le revenu, non seulement en 1971 et durant les années suivantes, mais dans l'immédiat par l'adoption d'un moratoire qui soit en vigueur cette année et l'année prochaine.

M. Murray McBride (Lanark et Renfrew): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir quelques moments à ma disposition pour exprimer de brèves remarques sur l'avis de motion déposé par le député de Fort William (M. Badanai). J'apprécie d'autant plus ce privilège que le député jouit de l'estime générale et de l'affection d'un grand nombre des députés sinon de tous. J'appuie donc d'emblée la motion qu'il a présentée.

Il me semble symbolique que la première motion débattue aujourd'hui ait été la sienne. On dit que les députés libéraux sont jeunes et, partant, ne s'intéressent qu'à la jeunesse. Néanmoins, parmi les personnes les plus jeunes que je connaisse, il y a des gens avancés en âge. Je veux louer cette préoccupation à l'endroit des retraités et de ceux qui ont un revenu restreint et fixe, qui est évidente non seulement dans la motion à l'étude, mais dans les actes du gouvernement du Canada, surtout dans son Livre blanc sur la réforme fiscale dont les préopinants ont si bien parlé.

Il me semble depuis longtemps que les deux principaux problèmes qui se posent au Canada sont, d'abord, la baisse régulière des revenus provenant de la ferme, dans les régions rurales et, deuxièmement, les problèmes des pensionnés, en particulier des fonctionnaires retraités. A mon avis, ces deux problèmes très aigus exigent la même attention. J'espère que le Conseil du Trésor pourra relever les pensions des fonctionnaires retraités, qui ont consacré leur temps, leurs forces et